

RELEVÉ DE CONCLUSIONS
DES RÉUNIONS DU 24 NOVEMBRE 2009

A l'issue du mouvement de grève, à l'appel de l'Intersyndicale SNAC-FO, CGT-Culture et CFDT qui s'est déroulé le 24 novembre et de l'envoi d'une pétition au Ministre de la Culture et de la Communication, les engagements suivants ont été pris par la direction des Arts Décoratifs et le Ministère de la Culture et de la Communication pour assurer la poursuite du dialogue social.

Sur la mutuelle

Le contrat avec la mutuelle VAUBAN arrivant à échéance fin 2010, la direction des Arts Décoratifs prend l'engagement d'étudier au cours du 1^{er} trimestre 2010 la mise en place d'un nouveau contrat de mutuelle, répondant à deux objectifs : des cotisations proportionnelles aux salaires et non plus fixes comme actuellement et un accord unique regroupant les cadres et les non-cadres.

Les Arts Décoratifs s'engagent à continuer à prendre en charge la moitié des cotisations et auront pour objectif le maintien du coût global de la mutuelle.

Une discussion avec les organisations syndicales sera conduite avant l'élaboration du cahier des charges et après le dépouillement des différentes propositions résultant de l'appel d'offres, avant de procéder au choix définitif de l'organisme à la fin 2010.

Sur le mérite

A titre exceptionnel en 2010 pour les salariés de la classe C, la direction des Arts Décoratifs s'engage à doubler l'enveloppe du mérite prévue pour cette classe et à la distribuer au terme du 1^{er} trimestre 2010 sous forme de prime exceptionnelle à l'ensemble des salariés sous CDI, ayant au moins un an d'ancienneté, de façon égalitaire au pro-rata du nombre d'heures figurant dans leur contrat de travail.

Sur les rémunérations

A la demande du Cabinet du Ministère de la Culture et de la Communication, l'Inspection Générale de l'Administration réalisera d'ici la fin du 1^{er} semestre 2010 une étude ayant pour objet de mettre à plat les différents éléments des conditions d'emploi et de rémunération des salariés des Arts Décoratifs au regard de celles d'autres structures publiques et privées exerçant des missions semblables. Ce rapport sera présenté aux organisations syndicales et fera l'objet de réunions de travail.

le 25 novembre 2009